

Mairie de
Saint-Chinian



Commune de Saint-Chinian
Département de l'Hérault
République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2023-020
Séance du 20 juin 2023

Objet : Convention de partenariat pour la diffusion des données ouvertes et intelligentes avec le Département de l'Hérault

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : (13) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Adjoint ;

M. Clément CHAPPERT, Mme Monique LEROY, M. David MOUTON, Mme Sandrine COUSTE, M. Franck TEYSSIER, Mme Sylvie MAURY, M. Luc FOURNIER, Conseillers municipaux.

POUVOIRS : (2) Mme Julie BENEZECH à Mme Catherine COMBES, Mme Corinne TRINQUIER à Mme Hélène TÊTELIN.

ABSENTS : (4) M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT, M. Philippe MARCON.

ABSENTS EXCUSÉS : (0).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCAION : 13 juin 2023

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT notifiant que le conseil municipal a une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Monsieur Jean-François MADONIA, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée que depuis 2018, conformément à la loi République Numérique, les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants et 50 agents sont dans l'obligation de diffuser leurs données publiques relatives à l'économie, au social, au sanitaire et à son environnement en Open DATA.

Au-delà, de cette obligation légale, l'Open DATA représente des enjeux vertueux pour les organisations publiques :

- Propulser de nouvelles ressources pour inciter l'économie sociale et solidaire ;
- Améliorer la transparence des politiques publiques et la relation citoyens-élus ;
- Promouvoir l'action publique et simplifier l'usage des données en interne.

Aussi, afin de faciliter la diffusion des données, le Département de l'Hérault nous propose de bénéficier gratuitement des services du portail OPEN DATA mis en ligne en partenariat avec la Région.

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider cette opportunité en signant la convention de partenariat pour la diffusion des données ouvertes et intelligentes avec le Département de l'Hérault.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention gratuite ainsi que tous les actes afférents.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Président du Département de l'Hérault.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 21/06/2023

**Le Maire,
Catherine COMBES**

